

Voici ce que dit un article publié dans la *Gazette de Montréal* en date du 20 décembre 1975:

Le 4 mai 1972, Otto Lang, à titre de ministre de la Justice et de procureur général, a pris des mesures pour demander aux tribunaux d'infirmier la décision prise deux ans plus tôt par le tribunal antidumping au sujet des verriers.

Le gouvernement a prétendu qu'il y avait eu en l'occurrence un conflit d'intérêts pour M. Buchanan. L'article dit ensuite:

Le dossier du ministère de la Justice concernant Buchanan a été transmis à John Turner, qui était alors ministre des Finances et dont relevait le tribunal de Buchanan. Turner a demandé la démission immédiate de Buchanan.

Buchanan s'est plié à cette demande.

Par la suite, la cause a été portée devant la Cour suprême du Canada où elle a été rejetée par décision unanime. Le juge en chef du Canada, le très honorable Bora Laskin, qui a rédigé le jugement, a fait remarquer que cette parodie de la justice n'aurait pas dû être permise.

Je pourrais peut-être dire qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur. J'aimerais reprendre cette discussion une autre fois.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE—DEMANDE D'ENQUÊTE AU COMITÉ SUR TOUTES LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous avons tous suivi avec plus ou moins d'étonnement l'enquête du comité permanent des comptes publics sur les transactions de l'EACL avec l'étranger—étonnement devant la nécessité de tactiques aussi secrètes et coûteuses afin de perdre de l'argent en vendant des réacteurs, et étonnement devant le fait qu'une société de la Couronne puisse agir d'une façon aussi négligente et arbitraire. Nous respectons tous l'indépendance des sociétés de la Couronne, mais nous devons aussi respecter le concept de la valeur des deniers publics, quel que soit la situation de l'agence qui les dépense.

Nous pouvons nous estimer heureux que le Parlement puisse compter sur un Auditeur général qui dispose des ressources voulues pour nous prévenir des graves irrégularités qui se commettent dans l'administration fédérale, et nous avons grandement besoin d'un contrôleur général qui puisse prévenir autant de difficultés éventuelles avant qu'elles ne surgissent. Mais l'information fournie par l'Auditeur général s'avère de peu d'utilité pour le Parlement à moins que n'existe un moyen approprié d'approfondir ses conclusions ou de les compléter grâce à des audiences en comité.

Il y a bien le comité des comptes publics qui nous permet d'examiner le rapport de l'Auditeur général, mais le comité n'est pas en mesure, comme il devrait l'être, d'appuyer les travaux de l'Auditeur général d'une façon concrète, ou d'assurer un forum qui ajoute à la connaissance et à la compréhension du public. L'ampleur des travaux du comité semble actuellement limitée par le degré de collaboration manifestée

L'ajournement

par ceux qui y sont interrogés, et cela nous vaut plus souvent une farce que des faits. Que peut faire un comité de la Chambre quand le directeur d'une société de la Couronne ou un haut fonctionnaire d'un ministère se contente de répondre, quand il sent l'eau bouillante, qu'il ne s'estime pas en mesure de donner l'information recherchée?

J'ai donc demandé au premier ministre (M. Trudeau) si on ne pourrait pas songer à confier des pouvoirs additionnels au comité des comptes publics, pour en tirer la réponse évasive habituelle. Il ne devrait pas être aussi facile que ce l'est actuellement de refuser de donner de l'information à un comité de la Chambre. Le comité des comptes publics devrait avoir pleins pouvoirs pour faire comparaître des personnes et faire produire des documents et cela de façon obligatoire.

● (2200)

Si les documents ou les témoignages produits lors d'une audience sont de caractère confidentiel, les sessions devraient se faire à huis clos et le procès verbal serait révisé. C'est ce que font parfois les comités de Westminster s'occupant de renseignements confidentiels ou secrets. Même s'il n'obtient pas de collaboration directe, le comité devrait pouvoir faire rapport à la Chambre comme c'est le cas maintenant, mais avec la garantie que l'on étudiera son rapport rapidement et de façon décisive. Le gouvernement pourrait toujours s'opposer au comité comme il en a le droit, mais il devrait le faire ouvertement au lieu de paralyser le comité par son inertie.

Ce serait également plus facile pour le comité si les comptes publics contenaient plus de données sur les sociétés ainsi qu'un résumé de ces données, comme l'a suggéré l'Auditeur général dans le paragraphe 5.24 de son rapport de 1976.

Nous devrions également mettre au point une meilleure méthode pour interroger les témoins afin de permettre un contre-interrogatoire et le président devrait avoir le droit d'interrompre les réponses trop longues et non pertinentes. Le comité a trop à faire en trop peu de temps pour laisser un témoin s'égarer délibérément. En outre, c'est un comité qui a des responsabilités tout à fait uniques envers le Parlement et le Canada.

En me répondant lundi dernier, le premier ministre (M. Trudeau) a parlé des traditions de notre système parlementaire. C'est merveilleux la façon dont les porte-parole du gouvernement peuvent vanter la souplesse du système parlementaire lorsqu'ils veulent refaire les règlements pour supprimer les droits des partis de l'opposition, alors qu'ils proposent des principes inviolables et conjurent les menaces de républicanisme congressionnel quand leur propre infaillibilité et leur propre autorité sont contestées. Le secrétaire parlementaire va certainement nous faire entendre le même son de cloche. Dieu sait que, si le Parlement doit continuer à jouer son rôle, la proposition que je compte faire officiellement au leader du gouvernement à la Chambre sur la suggestion du premier ministre n'a rien d'excessif. Elle est conforme aux meilleures traditions du Parlement à une époque qui devient de plus en plus complexe et difficile. J'aimerais que le gouvernement se montre plus ouvert.